



Changement de régime matrimonial

Par **DENISETCHANTAL**, le **15/02/2019** à **21:58**

Bonjour , nous sommes aller voir le Notaire pour faire une donation à notre petite fille , le Notaire nous à demandé si nous étions marié sous le régime de la communauté , puis nous annonçant beaucoup de changement du gouvernement à partir du début de l'année 2020 , il nous à vivement conseillé de changer de régime et de lui fournir , permis de construire , carte grise de nos véhicules , et bien d'autres documents , mais il à surtout précisé qu' il nous en couterait 2000 € , pouvez-vous me dire si c'est normal ? je vous remercie de votre réponse

Bien Cordialement

Alain DENIS